



COMMUNIQUE DE PRESSE du 19 JUIN 2014

Pour l'égalité femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville et en zones rurales : agir mieux, plus vite et dès maintenant

Alors que des chantiers déterminants et structurants pour les territoires sont en cours de lancement (réforme de la politique de la ville avec notamment la négociation de nouveaux contrats de ville), le HCEfh remet ce jour son rapport « **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés** » à la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en réponse à sa saisine.

Concentration de la pauvreté, répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes et **moindre accès aux droits et aux services**, notamment publics : tels sont les facteurs aggravants des inégalités femmes-hommes dans ces territoires. Ces **inégalités sont massives**, recoupent largement les inégalités sociales, et se renforcent entre elles. C'est ce qu'ont confirmé les chiffres clés de l'étude statistique rendue publique par le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCEfh) le 24 avril 2014.

Pour la première fois, un rapport institutionnel **rend ces inégalités visibles**, propose des **outils pratiques** à destination des actrices et acteurs de terrain, et formule **44 recommandations** articulées autour de :

- **3 champs d'action prioritaires** : emploi des femmes, espace public – citoyenneté – violences, accès aux droits et services ;
- **1 démarche globale**, dite **EGALITER (égalité femmes-hommes et égalité territoriale)** composée de 6 piliers méthodologiques : portage politique, formation, ciblage des crédits, coordination et animation, innovation sociale, évaluation.

Le HCEfh identifie trois leviers pour agir mieux, plus vite et dès maintenant :

- **Les politiques publiques et services publics** :
 - ✓ En intégrant l'approche d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques territoriales. *Exemple : Doter le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) d'une feuille de route pour l'égalité f-h [Recommandation 40] ; Créer un « groupe de travail Égalité femmes-hommes » au sein des comités de pilotage des contrats de ville [Recommandation 30] ;*
 - ✓ En adaptant les politiques publiques d'égalité femmes-hommes à la diversité des territoires et des publics. *Exemple : S'assurer d'une attention particulière aux femmes des territoires fragilisés dans les plans visant le développement de l'entrepreneuriat des femmes [Recommandation 9] ;*
 - ✓ En croisant l'approche égalité femmes-hommes et l'approche territoriale dans les autres dispositifs de politiques publiques. *Exemple : Rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) [Recommandation 4] ;*
- **Les acteurs et actrices de l'égalité, notamment les associations**, dont l'accès aux financements doit être facilité et stabilisé dans la durée ;
- **Les femmes de ces territoires**, dont la parole doit être mieux entendue, dont le pouvoir d'agir, de créer et d'innover doit être mieux soutenu.

L'égalité femmes-hommes doit être au cœur de la bataille pour la justice sociale. **Condition de réussite d'un développement durable des territoires fragilisés, l'égalité femmes-hommes est également un rempart face à la montée des extrémismes de tous ordres.**

Le rapport dans son intégralité est disponible au lien suivant : <http://bit.ly/1njA8sM>.

Quelques chiffres clés

Source : Etude du HCEfh n°02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux » publiée en avril 2014.

- EMPLOI

- En Zones urbaines sensibles (Zus), près d'une femme sur deux se situe hors du marché de l'emploi ;
- En zones rurales, une part très importante des femmes de moins de 25 ans est au chômage (61% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont des femmes contre 50% pour l'ensemble de la France) ;
- Ces situations touchent plus particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes.

- POIDS DU GENRE ET DES STEREOTYPES DE SEXE

- En Zus, les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère, soit plus du double des femmes hors Zus) ;
- En zones rurales, près de 39% des femmes sont employées à temps partiel (contre près de 29% pour les femmes au plan national).

- PAUVRETE

- En Zus, 1 famille sur 4 est une famille monoparentale. Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté qu'en dehors des Zus.

- ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

- En Zus, plus d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins ;
- Dans les départements les plus ruraux, on comptabilise 39 places d'accueil et de garde pour 100 enfants en bas âge, contre 50 nationalement.

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr